



Saint-Denis, le 1er juillet 2011

Mme, Mle, M.....
.....
.....
.....

Section Académique de La Réunion
Les Longanis - Bât. C, n° 7 Bd Mahatma Gandhi -
Moufia à SAINTE CLOTILDE
Adresse postale : SNES - B.P. 30 072
97491 STE CLOTILDE CEDEX
Tél. (0262) 97 27 91 - Fax : 97 27 92

Cher(e) collègue,

La Commission Consultative Paritaire Académique compétente pour les non-titulaires s'est tenue ce jour pour examiner :

- le rattachement administratif des Maîtres Auxiliaires
- la contestation des notes administratives des Maîtres Auxiliaires
- le rattachement des C.D.I.
- Les contractuels susceptibles de bénéficier d'un C.D.I.
- Le non renouvellement de contrat

Veillez trouver ci-joint le résultat vous concernant :

MAITRES AUXILIAIRES :

Vous êtes rattaché(e) : au Lycée, SEP, LPO, LP, Collège, Rectorat :.....

Vous avez contesté la note administrative : Note proposée par le chef d'établissement :

Note arrêtée par l'administration :

CONTRACTUELS :

Rattachement administratif des C.D.I. : Vous êtes rattaché(e) au :

Vous passez de contractuel C.D.D en C.D.I. à partir de :2011

Le SNES reste à votre disposition pour toutes autres informations utiles.

Le SNES organisera un stage non-titulaires en octobre ou novembre 2011 pour vous informer sur vos droits. Vous serez avisé (e) ultérieurement. Sachez que ce stage syndical est un droit qui ne peut vous être refusé et sans rattrapage de la journée de travail.

Les Commissaires Paritaires SNES/FSU élus à la CCPA
Elizabeth BUDEL—Frédéric RAMASSAMY
Abderrazak IDRISSE
responsable du secteur non-titulaires du SNES académique

